

Le commerce d'ailerons de requins doit cesser !

Les requins sont essentiels pour l'écosystème marin et la protection du climat !

- 1** Les requins garantissent la santé des océans **pour le tourisme, la pêche et la sécurité alimentaire**.
- 2** Plus de la moitié de l'oxygène que nous respirons provient des océans. L'extinction des requins aurait un **impact immense** sur l'écosystème marin qui, à son tour, aurait un effet négatif sur **le climat et la pollution de l'atmosphère par le CO₂**.
- 3** **La protection de la biodiversité et des écosystèmes résilients** ainsi que la garantie de la durabilité de notre économie bleue et du secteur de la pêche sont **des priorités majeures du Green Deal de l'UE**.

La pêche aux requins pour leurs ailerons ne peut prendre fin qu'avec l'interdiction du commerce d'ailerons détachés !

- 4** Plus de **100 000 000 requins** sont tués **chaque année**, principalement pour leurs ailerons.
- 5** **167 espèces de requins sont menacées d'extinction**. Le nombre de requins en haute mer a diminué de plus de 70 % au cours des 50 dernières années.
- 6** La haute valeur marchande des ailerons de requins est **l'unique raison** des taux insoutenables de leur pêche et de la poursuite de la **pratique cruelle du « finning »**, qu'elle soit légale ou non.

L'UE fait toujours partie du problème !

- 7** À l'heure actuelle, les États membres que sont l'Espagne, le Portugal et la France font partie du **Top 15 des pays pratiquant la pêche aux requins dans le monde** et restent **pour la plupart souvent subventionnés par l'UE**.
- 8** Bien que **l'UE ait des obligations de conservation au titre de la CITES et de la CMS**, des espèces de requin menacées/protégées entrent sur le marché en raison de la législation actuelle inadéquate.
- 9** Un marché légal des ailerons de requins **crée une faille pour les ailerons illégaux**, l'origine et l'espèce étant très difficiles à retracer. Les ailerons de requins, lorsqu'ils sont détachés du corps, ne peuvent être identifiés qu'au moyen de tests ADN complexes et coûteux.

Le règlement actuel "ailerons naturellement attachés" (« Fins Naturally Attached » en anglais) stipule que les ailerons ne doivent pas être retirés du corps du requin avant le débarquement. Ceci autorise toujours la commercialisation et l'exportation des ailerons détachés une fois à terre. Afin d'y mettre un terme, le champ d'application du règlement doit être étendu à l'exportation, à l'importation et au transit des requins et des raies !

Avec la modification du règlement, l'UE remplit **ses obligations en matière de conservation**, assure une **économie durable** ainsi que la **sécurité alimentaire** et fait **partie de la communauté croissante des États qui prennent leurs responsabilités** au sérieux.

